



ONUDC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime



Comité
International
Olympique



GUIDE PRATIQUE
POUR LA POURSUITE
DES AFFAIRES DE
MANIPULATION
DES COMPÉTITIONS

Photos de couverture :
wavebreakmedia / shutterstock
Hlib Shabashnyi / shutterstock

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME

COMITÉ OLYMPIQUE INTERNATIONAL

Guide pratique pour la poursuite des cas de manipulation de compétitions



2023, Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), des États membres ou des organisations contributrices, et n'implique aucune approbation.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'ONUDC aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'ONUDC encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion du matériel contenu dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le matériel peut être copié, téléchargé et imprimé à des fins d'étude privée, de recherche et d'enseignement, ou pour être utilisé dans des produits ou services non commerciaux, à condition que l'ONUDC soit dûment mentionné en tant que source et détenteur des droits d'auteur et que l'approbation par l'ONUDC des opinions, produits ou services des utilisateurs ne soit en aucun cas sous-entendue.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
1. INTRODUCTION	5
1.1 Objectif du guide	6
1.2 Qu'est-ce que la manipulation de compétitions?	6
2. DÉFIS RELATIFS À LA POURSUITE DES AFFAIRES DE MANIPULATION DE COMPÉTITIONS ET L'APPROCHE MPRC	8
2.1. Difficultés liées à la poursuite des affaires de manipulation de compétitions	9
2.2. Prouver la manipulation de compétitions à l'aide de l'approche MPRC	10
2.3. Défis liés à l'approche MPRC	11
3. CONSIDÉRATIONS CLÉS LORS DU RECOURS À DES EXPERTS ET À DES TÉMOIGNAGES D'EXPERTS	15
4. CONSIDÉRATIONS ESSENTIELLES LORS DE LA POURSUITE D'AFFAIRES DE MANIPULATION DE COMPÉTITIONS	18
4.1 Identifier la compréhension de l'objet de l'affaire par le tribunal	19
4.2 Ce que les procureurs peuvent faire pour améliorer la compréhension d'un tribunal	19
4.3. Comment présenter les preuves à un tribunal	20
4.4 Anticiper la réponse de la défense	21
5. IMPORTANCE DE L'EXPÉRIENCE ET DU PARTAGE DES CONNAISSANCES POUR L'ACCUSATION DE CAS DE MANIPULATION DE COMPÉTITIONS	22

REMERCIEMENTS

Ce guide a été élaboré par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Comité international olympique (CIO).

L'ONUDC et le CIO souhaitent exprimer leur profonde gratitude aux personnes qui ont apporté leur expertise, leur expérience et leur temps aux différents stades de l'élaboration de ce guide :

Andrew Adams, Assistant United States Attorney, Southern District of New York, États-Unis d'Amérique ; Branislav Lepotic, Chief Public Prosecutor, Higher Public Prosecutor's Office in Novi Sad, Serbie ; Christine Casteels, Senior Advisor, Sports Fraud Team, Police belge, Belgique ; Frederique Samba Viegas Dabreu, juge, Cour suprême, Sao Tomé-et-Principe ; Gökhan Sertöz, ministère de la Justice, Türkiye ; Hélio Rigor Rodrigues, conseiller de cabinet, procureur général, République du Portugal ; Jack Anderson, professeur de droit, Université de Melbourne, Australie ; Michael Cryan, Detective Superintendent, Bureau national de lutte contre la criminalité économique de la Garda, Irlande ; Mikołaj Tyburczy, procureur du bureau du procureur de district, bureau du procureur national, Pologne ; Natalia Ollus, membre du conseil d'administration du Conseil scandinave de recherche en criminologie, Finlande ; Nick Oliver, directeur de l'unité de renseignement sur les paris sportifs, Gambling Commission, Royaume-Uni ; Nicolas Saydé, Secrétaire de la Convention de Macolin, Conseil de l'Europe ; Peter Mihal, Procureur, Bureau du Procureur général de la République slovaque, Slovaquie ; Shenaz Muzaffer, Avocat général, Association internationale des procureurs et poursuivants ; Siska Vanhecke, Assistante juridique, Bureau du Procureur fédéral, Belgique ; James Moller, Senior Project Officer, Sporting Integrity, Intelligence Unit, Victoria Police, Australia.

L'ONUDC et le CIO souhaitent également remercier Louis Weston, Barrister, Outer Temple, Royaume-Uni, pour ses contributions substantielles. En outre, ils souhaitent exprimer leur gratitude à Johnny Morgan, éditeur consultant, pour son soutien.

Le guide a également bénéficié des précieuses contributions et de l'expertise des membres du personnel de l'ONUDC et du CIO : Alexandra Sokolova, Brigitte Strobel-Shaw, Camilla Contorni, Eugenio Curia, Evangelos Alexandrakis, Friedrich Martens, Indra Espinosa, Martha De Haro Romo, Jason Reichelt, Pâquerette Girard Zappelli et Ronan O'Loire.



INTRODUCTION

1.1 OBJECTIF DU GUIDE

L'ampleur, les sources et la sophistication de la manipulation des compétitions devenant de plus en plus évidentes, il est de plus en plus admis qu'il faut faire davantage pour s'attaquer à cette activité, qui constitue une menace directe pour l'éthique qui est au cœur du sport. Le renforcement des capacités des procureurs impliqués dans les affaires de manipulation de compétitions fait partie intégrante du processus. Ce guide a pour but d'aider à atteindre cet objectif.

Le guide examine les défis liés à la poursuite des cas de manipulation des compétitions et présente un cadre recommandé pour ce faire (en utilisant l'approche de la manipulation des performances, des récompenses et de la communication (MPRC)), y compris une description de ses composants et des détails sur la façon dont il devrait être utilisé.

Le guide est principalement destiné à la poursuite devant les juridictions pénales des personnes impliquées dans la manipulation des compétitions et des matchs. Toutefois, les principes et les méthodes exposés dans le guide sont considérés comme utiles et pertinents pour tous ceux qui sont engagés dans la détection et la lutte contre la corruption dans le sport en général et la manipulation des compétitions sportives en particulier. Nous espérons également que le guide constituera une ressource utile pour les fédérations internationales et nationales ainsi que pour les instances dirigeantes du sport qui engagent leurs propres procédures disciplinaires de droit privé.

Le guide fait référence aux cours pénales en tant que "tribunaux", adoptant ainsi une approche neutre dans toutes les juridictions.

Le guide fournit des conseils spécifiques concernant l'utilisation de témoins experts et de preuves d'experts et la poursuite d'affaires devant un tribunal, notamment en ce qui concerne la compréhension par un tribunal de la manipulation des compétitions, la présentation de preuves et ce qu'il faut attendre en termes de stratégie de la part des équipes de défense. Le rôle de l'expérience et du partage d'informations et de bonnes pratiques, ainsi que la manière d'améliorer et d'étendre cette activité, sont également examinés.

Pour les procureurs, ce guide complète les publications suivantes ou peut être lu conjointement avec elles :

- Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Investigation of Cases of Competition Manipulation: A Practical Guide (Guide pour une enquête efficace sur la manipulation des compétitions)*.
- ONUDC, *Global Report on Corruption in Sport (Rapport mondial sur la corruption dans le sport)*
- ONUDC et Comité international olympique (CIO), *Legal Approaches to Tackling the Manipulation of Sports Competitions (Approches juridiques pour lutter contre la manipulation des compétitions sportives)*
- ONUDC et CIO, *Mécanismes de signalement dans le sport : Guide pratique pour l'élaboration et la mise en œuvre*
- Organisation internationale de police criminelle et CIO, *Handbook on Protecting Sport from Competition Manipulation (Manuel sur la protection du sport contre la manipulation des compétitions)*.
- ONUDC, *Resource Guide on Good Practices in the Investigation of Match-Fixing (Guide de ressources sur les bonnes pratiques en matière d'enquêtes sur les matches truqués)*
- Une série de boîtes à outils¹ développées par le Conseil de l'Europe, sous les auspices de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives.

Ces publications fournissent un examen approfondi du contexte, de l'ampleur et de la pratique de la manipulation des compétitions. Elles fournissent également aux fonctionnaires des autorités pénales compétentes les outils pratiques et les approches nécessaires pour lutter contre le problème de la manipulation des compétitions.

1.2 QU'EST-CE QUE LA MANIPULATION DES COMPÉTITIONS ?

La manipulation des compétitions est définie dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives comme "un arrangement, un acte ou une omission intentionnels visant à modifier indûment le résultat ou le déroulement de la compétition sportive susmentionnée afin de supprimer tout ou partie du caractère imprévisible de la compétition sportive en vue d'obtenir un avantage indu pour soi-même ou pour autrui".

¹ <https://www.coe.int/en/web/sport/macolin-tools>

Il peut également s'agir d'actions menées par des athlètes et d'autres acteurs des compétitions sportives, telles que les paris sur leur propre sport, le partage d'informations privilégiées et le fait de ne pas signaler d'autres infractions au code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions.

Les articles suivants de la Convention des Nations Unies contre la corruption peuvent établir les éléments subjectifs de la manipulation des compétitions en fonction de l'intentionnalité de l'infraction en question :

- » Article 15 : Corruption d'agents publics nationaux ;
- » Article 16 : Corruption d'agents publics étrangers et de fonctionnaires d'organisations internationales publiques ;
- » Article 17 : Soustraction, détournement ou autre usage illicite de biens par un agent public ;
- » Article 18 : Trafic d'influence ;
- » Article 19 : Abus de fonctions ;
- » Article 20 : Enrichissement illicite ;
- » Article 21 : Corruption dans le secteur privé ;
- » Article 22 : Soustraction de biens dans le secteur privé ;
- » Article 23 : Blanchiment du produit du crime.
- » Article 28 : La connaissance, l'intention et la motivation en tant qu'éléments d'une infraction

Divers acteurs aux motivations variées peuvent être impliqués dans un acte de manipulation des compétitions. En général, il ne peut se produire sans la coopération de ceux qui sont actifs sur ou autour du terrain de jeu. Il peut s'agir d'athlètes, d'arbitres, de dirigeants, d'entraîneurs, de personnel technique et de membres de la direction du club ou de l'association sportive. Il peut également s'agir d'acteurs secondaires, tels que des membres de la famille et des amis, qui peuvent être tout aussi désireux de participer à un acte de manipulation des compétitions ou qui peuvent être contraints de le faire. Des individus opportunistes peuvent également être impliqués : ceux qui utilisent leurs relations et leurs connaissances dans le domaine du sport (par exemple, d'anciens athlètes) pour approcher des athlètes afin de manipuler une compétition. Ces acteurs ne sont souvent pas à l'origine de la manipulation, mais sont simplement des intermédiaires qui peuvent être remplacés lorsque leur utilité ou leur influence est épuisée.

Il est de plus en plus préoccupant de constater que les corrupteurs en puissance approchent de plus en plus souvent les athlètes directement par le biais des plateformes de médias sociaux pour les inciter à s'engager dans la manipulation des compétitions et dans des activités liées aux paris sur les compétitions manipulées.² L'utilisation des médias sociaux dans de telles circonstances peut nécessiter des demandes de divulgation du contenu des médias sociaux stocké dans d'autres juridictions et constitue une question qui met encore plus en évidence la dimension internationale de la manipulation des compétitions..

Une autre forme de manipulation consiste pour les athlètes à sous-performer délibérément pour éviter des adversaires spécifiques lors des phases de qualification d'un tournoi afin d'améliorer leurs chances de progression. En outre, dans certains cas étudiés, d'anciens athlètes ont été identifiés comme les principaux organisateurs de la manipulation des compétitions, faisant preuve de capacités remarquables à recruter d'autres athlètes et à s'engager dans des activités liées aux paris sur les compétitions manipulées.

Les syndicats du crime organisé sont de plus en plus impliqués dans la manipulation des compétitions, à la fois directement et indirectement. Il peut s'agir d'acquiescer des organisations sportives dans le but de les utiliser pour contrôler les performances des joueurs et des athlètes par la coercition et l'intimidation, ou de vendre des informations indiquant qu'une compétition sportive a été manipulée.

² Sportradar, "Match fixing on the rise as global sports betting turnover surpasses €1.45 trillion for the first time", 3 mars 2022.



LES DÉFIS LIÉS À
LA POURSUITE DES
MANIPULATIONS DE
COMPÉTITIONS ET
L'APPROCHE DU **MPRC**

Cette section aborde les défis auxquels sont confrontés les procureurs pour démontrer qu'il y a eu manipulation de compétitions, plutôt que de simples performances inattendues, et comment ces défis peuvent être relevés en construisant un dossier autour des trois éléments liés que sont la manipulation des performances, la récompense et la communication impliquant la ou les personnes accusées de manipulation de compétitions (l'approche du MPRC).

2.1. DIFFICULTÉS LIÉES À LA POURSUITE DES AFFAIRES DE MANIPULATION DE COMPÉTITIONS

Le défi fondamental que pose la poursuite d'une manipulation de compétitions est que le résultat d'une compétition sportive donnée est intrinsèquement incertain. Contrairement à de nombreuses autres formes de criminalité, mais à l'instar des affaires de fraude ou de corruption, la manipulation d'un résultat dans le sport n'est jamais une création nouvelle de quelque chose qui n'aurait pas pu se produire autrement. Il s'agit plutôt de s'assurer qu'un résultat possible se produise ou de faire en sorte qu'il soit plus probable qu'il se produise. L'incertitude du sport en fait le produit qu'il est. C'est le fait que tous les résultats soient possibles qui fait du sport l'objet d'un effort athlétique fervent et d'une multitude de paris.

Par conséquent, la première et principale difficulté dans un cas de manipulation de compétition est de prouver qu'il y a eu manipulation et que le résultat ne s'est pas produit en raison de l'incertitude inhérente au sport.

Une analyse rapide de trois sports populaires met en évidence la difficulté de prouver la manipulation des compétitions :

- Au tennis, les joueurs d'élite ratent des victoires faciles et ont des jours où ils ne sont tout simplement pas à leur meilleur niveau. Même les plus grands joueurs ont des mauvais matchs.³
- En football, les arbitres ratent des fautes, évaluent mal les cartons jaunes et rouges et se trompent sur la règle du hors-jeu. Les erreurs d'interprétation, d'analyse et de jugement font partie de la nature humaine.⁴
- En athlétisme, les performances des athlètes ne sont pas constantes ; les meilleurs athlètes s'améliorent avec l'entraînement et le temps. Cette amélioration ne signifie pas qu'il y a eu manipulation.⁵

La difficulté est d'autant plus grande que les procureurs doivent établir devant un tribunal qu'il y a eu manipulation des compétitions, et non pas simplement des performances inattendues, selon les normes pénales et les règles de preuve pénale en vigueur dans la juridiction du procureur.

Bien entendu, il y aura des cas où, par le biais d'aveux, d'écoutes téléphoniques ou d'informations reçues d'une personne ou d'un mécanisme de signalement, il y aura des preuves directes de manipulation. En outre, il peut y avoir des cas où il existe des preuves dans des communications ou autres qui révèlent la tentative ou la conspiration pour manipuler une compétition sportive donnée.

Cependant, dans de nombreux cas (et même dans ceux où il existe des preuves directes), des preuves complémentaires ou corroborantes sont nécessaires, et les procureurs doivent chercher une méthode pour établir qu'il y a eu manipulation des compétitions.

Lorsqu'une affaire repose sur des preuves circonstancielles, c'est-à-dire lorsqu'il y a peu ou pas de preuves directes, il est intrinsèquement difficile d'engager des poursuites. C'est ce qu'illustre l'affaire du joueur de football Kane Hester, jugée par un jury écossais. M. Hester a accepté de manipuler son inscription dans un lot de football, il a dit à ses amis qu'il le ferait, ces amis ont parié qu'il le ferait, mais un jury a estimé que l'affaire n'était pas prouvée après avoir entendu son témoignage selon lequel il avait oublié la manipulation de la compétition dans l'excitation du jeu.⁶

3 Marca, "L'étrange maladie de Djokovic", 25 avril 2022.

4 Callum Boyle, "Qatar saved by questionable VAR call in opening minutes of World Cup opener", Sports Joe, 20 novembre 2022.

5 John D. Barrow, "How Usain Bolt Can Run Faster - Effortlessly", Significance, vol. 9, n° 2 (avril 2012).

6 <https://www.bbc.co.uk/news/uk-scotland-tayside-central-64892078> - in jurisdictions where a conspiracy charge allows this might be a safer charge.

2.2. PROUVER LA MANIPULATION DES COMPÉTITIONS PAR L'APPROCHE MPRC

Une approche recommandée⁷ pour prouver une manipulation des compétitions devant un tribunal consiste à monter un dossier en utilisant les trois éléments liés suivants :

- Manipulation de la performance (démontrer que la performance d'un athlète, d'un joueur, d'un arbitre ou d'un fonctionnaire a été manipulée)
- Récompense (montrer que le bénéfice a été tiré d'un acte de manipulation ou de la manipulation envisagée)
- Communication (démontrer qu'il y a eu communication entre la ou les personnes accusées de manipulation de compétitions et celles qui en tirent profit)

Les procureurs peuvent présenter des affaires dans lesquelles les trois éléments se renforcent mutuellement. L'exemple hypothétique d'une équipe de water-polo acceptant de perdre un match de qualification est présenté ci-dessous pour expliquer comment cette approche peut être utilisée.

Manipulation des performances

La manipulation de compétitions peut être établie par l'analyse des performances sportives. Un expert peut fournir des preuves en comparant les performances attendues ou passées de l'équipe de water-polo dans des circonstances similaires avec les performances de la même équipe de water-polo lors du match dans lequel la manipulation de la compétition est suspectée.

Une analyse d'expert peut être utilisée pour montrer que les performances de l'équipe de water-polo ont été différentes de celles que l'on aurait pu attendre d'elle. Cette preuve peut être concluante ou non ; cela dépendra de son poids. Un rythme de nage plus lent que d'habitude, un taux d'échec des passes plus élevé que d'habitude, un taux de fautes plus élevé que d'habitude et un taux de tirs manqués plus élevé que d'habitude peuvent tous étayer l'hypothèse selon laquelle l'équipe de water-polo ou des joueurs de l'équipe ont délibérément réalisé des performances médiocres. La force et l'effet de toute analyse statistique dépendent de l'ensemble des données qui permettent de la créer et du degré d'écart par rapport à la performance normale ou attendue.

Récompense

La preuve que le résultat du match de water-polo a été manipulé peut être apportée par des éléments montrant que les paris sur le match étaient exceptionnels ou très inhabituels. Si les parieurs affichent un comportement qui témoigne d'une confiance extrême dans un résultat particulier, cela confirme que le match a été manipulé et qu'il y a eu un accord pour qu'il le soit.

Voici quelques exemples de ce comportement :

- Le placement de paris par des personnes qui n'ont normalement aucun intérêt à parier sur le water-polo.
- Les personnes qui misent plus que leur mise habituelle
- Les personnes qui parient sur le même résultat d'une compétition sportive sur plusieurs marchés de paris.
- Parier sur le résultat d'une compétition sportive ou parier sur les événements survenant au cours d'une compétition sportive plusieurs jours avant que le marché pour ce pari ne se forme habituellement, ou parier en cours de jeu contre le résultat attendu d'une compétition sportive donnée.

Communication

Les paris exceptionnels n'établissent pas que l'accusé ait agi pour manipuler la compétition sportive - une personne peut parier sur la défaite d'un joueur sur la base d'une information privilégiée selon laquelle le joueur joue alors qu'il est blessé ou malade. En l'absence de toute explication innocente pour la performance manipulée, l'acte de manipulation de la compétition doit être lié aux parieurs, ce qui établit que l'accusé a agi pour garantir le résultat du pari.

⁷ Le guide recommande une approche, mais ne l'impose pas ; les cas sont trop variés dans les faits et les circonstances pour que l'on puisse adopter une politique universelle. Les affaires de cricket, par exemple, établissent rarement que les paris constituent une récompense, car de nombreux paris sont supposés être placés auprès de bookmakers illégaux et ne peuvent être prouvés.

Dans certains cas, il est possible de déduire un lien entre des performances exceptionnelles et des paris exceptionnels. Cependant, un meilleur argument peut être avancé si une chaîne de communication entre l'accusé et les parieurs peut être prouvée ou établie. La communication entre les parties et le résultat des paris étayent l'argument selon lequel la compétition a été manipulée.

Le fait de lier les parieurs aux joueurs impliqués dans l'acte de manipulation présumé, par communication ou association, confirme le fait qu'une manipulation a eu lieu.

Suite à l'utilisation de l'approche MPRC, dans le cadre de l'exposé des faits, les procureurs devraient chercher à établir l'objectif de la manipulation afin de présenter un motif pour l'affaire et parce que la réalisation de l'objectif peut aider à établir l'existence d'une manipulation des compétitions. Lorsque le motif et l'objectif sont combinés, ils expliquent au tribunal pourquoi la manipulation a eu lieu. Toutefois, ils ne constituent pas des éléments de l'accusation qui doivent être prouvés.

2.3. DÉFIS LIÉS À L'APPROCHE MPRC

Cette section examine les défis posés par la mise en pratique des trois éléments de l'approche MPRC.

Manipulation des performances

Comment la performance sportive doit-elle être présentée et prise en compte dans les poursuites pour manipulation de compétition ?

Les performances sportives peuvent faire l'objet d'un jugement et d'une analyse subjectifs et objectifs. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir qu'il y a un élément intentionnel dans la manipulation de la compétition et qu'il s'agit généralement d'un élément qui doit être prouvé dans le cadre de l'accusation.⁸

En ce qui concerne la composante subjective, dans le cas d'un match, d'une course ou d'un jeu dans lequel une manipulation est suspectée, un expert peut dire d'un athlète, d'un joueur ou d'un arbitre particulier que, par rapport à des preuves de performances antérieures, il ou elle

- a réalisé une performance qui n'était pas typique des autres athlètes, joueurs ou arbitres qui ont participé à la même compétition sportive
- a réalisé une performance inhabituelle au regard de ses performances antérieures

En ce qui concerne l'élément objectif, un expert peut utiliser les données de performance pour dire d'un athlète, d'un joueur ou d'un arbitre particulier qu'il s'est comporté d'une manière qui n'était pas habituelle. Par exemple, dans les sports de raquette, les données relatives aux fautes directes, au temps de jeu et à la vitesse de renvoi peuvent être évaluées.

En particulier, ces dernières années, l'analyse statistique des événements sportifs en cours de match a évolué, en ce qui concerne les "performances attendues" par rapport à certains aspects de la compétition sportive (tels que le nombre de cartons jaunes ou rouges, le nombre de buts marqués, les buts attendus, les tacles attendus, les tirs cadrés attendus, les touches dans la surface adverse, les mesures de suprématie, le déroulement du match, l'analyse tactique et l'analyse détaillée des passes), ce qui peut aider à détecter les activités de corruption.

Des écarts importants entre les résultats escomptés et les résultats réels peuvent être un indicateur d'actes répréhensibles. Toutefois, il s'agit d'un domaine en pleine évolution, étant donné que les écarts peuvent être causés par de nombreux facteurs liés au sport, et que les informations ne sont susceptibles d'être considérées comme significatives que lorsqu'elles sont accompagnées d'autres preuves.

Les évaluations objectives et subjectives peuvent aboutir à des conclusions qui établissent ou prouvent qu'il y a eu manipulation de la compétition.

Dans la mesure du possible, les preuves objectives et subjectives doivent être utilisées conjointement pour étayer la conclusion d'une manipulation des performances. De manière critique, l'utilisation d'une forme de preuve d'expert ne doit pas être considérée comme un obstacle à l'utilisation de l'autre, en particulier dans les cas impliquant des athlètes d'élite, où le nombre d'experts est limité. Les conclusions d'un expert basées sur une évaluation subjective des événements peuvent être étayées par l'analyse objective des données, et vice versa.

⁸ En ce qui concerne les éléments subjectifs d'un délit de manipulation de la compétition, les articles 15 à 23 de la Convention des Nations Unies contre la corruption font référence à la nécessité d'établir des infractions pénales lorsqu'elles sont commises intentionnellement. En outre, comme l'indique l'article 28 de la Convention, la connaissance, l'intention ou le but, requis en tant qu'élément d'une infraction établie conformément à la Convention, peuvent être déduits de circonstances factuelles objectives.

⁹ ean Ingle, "Revealed : expected goals being used in football's war against match-fixing," The Guardian, 13 février

Récompense

Le rôle de la récompense dans une affaire de violation des règles ou règlements sportifs peut être à la fois clair et caché. La récompense et le processus permettant de l'obtenir peuvent prendre plusieurs formes, qui peuvent être liées au sport (par exemple, la prise de drogues améliorant les performances pour remporter des compétitions et des prix et atteindre une renommée internationale,¹⁰ et le fait d'éviter la relégation dans un système de ligue,¹¹ qui implique souvent des pots-de-vin) ou aux paris (manipulation de la compétition dans le but de générer des gains financiers sur les marchés de paris).¹²

Il peut être difficile de prouver l'existence d'une rémunération dans les cas de manipulation de compétitions et cela peut dépendre d'une analyse complexe. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les récompenses liées aux paris - par exemple, dans les cas où l'activité de pari n'a pas lieu dans la juridiction où se déroule l'événement faisant l'objet de la manipulation et où l'objet de l'acte de manipulation n'est pas le résultat final d'une compétition sportive, mais des éléments qui la composent.

Toutefois, les systèmes conçus pour détecter les actes répréhensibles liés à l'utilisation de produits dopants et à la manipulation des marchés de paris sont de plus en plus sophistiqués et de plus en plus étendus, ce qui permet aux procureurs de découvrir et d'utiliser des preuves de manipulation de compétitions.

En ce qui concerne les marchés de paris, la surveillance des marchés mondiaux de paris par les sociétés de données est devenue l'un des principaux moyens d'indiquer les incidences d'une éventuelle manipulation de compétitions (ou d'autres violations des règles) dans le cadre d'événements sportifs, en fournissant à partir de ce marché de paris des alertes sur des schémas de paris inhabituels ou suspects.

Les marchés de paris sont surveillés en combinant des éléments technologiques et humains afin d'identifier les écarts entre les cotes réelles et les cotes attendues qui peuvent indiquer des paris potentiellement irréguliers et suspects. Si une activité de pari suspecte est signalée à une organisation sportive avant qu'une compétition sportive n'ait lieu, cela permet de mettre fin à la manipulation envisagée. Par ailleurs, le signalement d'une activité de pari suspecte peut être le catalyseur d'une enquête sur les circonstances entourant l'activité, ce qui peut conduire à la détection d'actes de corruption connexes. Il existe des sociétés qui proposent des services permettant de détecter les manipulations de compétitions.

Il est important de noter que si de nombreux cas d'"activités de paris suspectes" ont été un indicateur de manipulation de compétitions dans le passé, les condamnations de personnes pour de tels actes n'ont été possibles qu'avec d'autres preuves à l'appui, et que les preuves allant dans la direction opposée doivent être prises en considération. Ce point a été souligné par le Tribunal arbitral du sport, qui a déclaré que : "Pour arriver à la conclusion qu'un match est truqué, les informations analytiques doivent être étayées par d'autres éléments, différents et extérieurs, allant dans le même sens".¹³

La communication et la distribution d'informations et de renseignements sur les paris entre les parties intéressées ont été facilitées par le service de renseignements sur l'intégrité des paris (IBIS) du CIO. Ce service est un bon exemple de la manière dont les informations sont communiquées et partagées entre les marchés des paris et les personnes chargées de protéger le sport contre les manipulations des compétitions.¹⁴

La nécessité de l'IBIS souligne que les données brutes sur les paris ne peuvent en elles-mêmes établir un cas de manipulation de la compétition. C'est l'évaluation de ces données, la compréhension de leur contexte et la mesure dans laquelle on peut s'y fier, en combinaison avec l'analyse des performances et des preuves de communication, qui est la clé pour le procureur.

Les procureurs doivent également établir des relations avec les sociétés de paris elles-mêmes au sein de leur juridiction.

10 James Montague, "Hero or villain? Ben Johnson and the dirtiest race in the history", CNN, 23 juillet 2012 et Kelly Cohen, "Timeline of Lance Armstrong's career successes, doping allegations and final collapse", ESPN, 22 mai 2020.

11 Deutsche Welle, "Spain : First ever prison sentences for football match-fixing", 4 avril 2020.

12 Un autre exemple de manipulation des compétitions liées au sport est fourni par le biathlon, où, en 2021, des accusations ont été portées sur la dissimulation de violations du dopage impliquant l'organe directeur, les personnes chargées de garantir un sport propre étant accusées d'avoir accepté des pots-de-vin pour permettre à certains athlètes d'éviter d'être contrôlés. Voir : Michael Pavitt, "IBU external review uncovers evidence of "systematic corruption and unethical conduct" under former leadership", Inside the Games, 28 janvier 2021.

13 Pour plus d'informations sur la surveillance des marchés mondiaux des paris, voir le chapitre quatre sur la détection et le signalement de la corruption dans le sport de la publication de l'ONUDC intitulée Rapport mondial sur la corruption dans le sport.

14 https://stillmed.olympics.com/media/Documents/Beyond-the-Games/Factsheets/Integrity-Betting-Intelligence-System.pdf?_ga=2.114080003.547370027.1694443884-53567152.1694443884

Conformément à leurs obligations en matière d'octroi de licences, les sociétés de paris sont généralement en mesure de fournir des informations sur le parieur et les circonstances du pari placé.

Comme nous l'avons établi, les paris sont un moyen évident de générer un rendement financier et, par conséquent, dans les cas de manipulation de la concurrence, la connaissance et la compréhension des marchés de paris légaux et illégaux et la manière dont les preuves de la manipulation liée aux paris peuvent être identifiées et utilisées sont essentielles pour les procureurs en ce qui concerne leur capacité à explorer et à expliquer comment et pourquoi les paris ont eu lieu dans les poursuites des cas de manipulation de compétitions.

Il est important de savoir que les paris sportifs diffèrent selon le sport, selon qu'il s'agit d'un jeu d'équipe ou d'un jeu entre deux joueurs individuels, d'une course ou d'un jeu d'adresse. Le secteur des paris propose des types de paris pour tous les sports, qu'ils concernent des personnes (football et tennis, par exemple), des animaux (courses de chevaux, par exemple) ou des véhicules (sports mécaniques, par exemple). La disponibilité d'un éventail de types de paris est une caractéristique commune aux marchés de paris légaux et illégaux, bien qu'il y en ait généralement plus sur les marchés illégaux en raison de l'absence de restrictions réglementaires imposées aux opérateurs. Chacun de ces marchés distincts présente des côtes et des liquidités différentes. Voici quelques exemples de types de paris dans les principaux sports :

	FOOTBALL	TENNIS	COURSES DE CHEVAUX
TYPE DE PARI	<ul style="list-style-type: none"> » L'équipe A gagne » L'équipe B gagne » Match nul (ex æquo) » Score à la mi-temps » Score à la fin du match » Les deux équipes marquent » Temps du premier, du dernier, et de tous les buts » Nombre de cartons jaunes et rouges, de corners, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> » Gagnant du match » Vainqueur du tournoi » Gagnant du set » Fixer le score correct » Nombre total de tie breaks » Le plus grand nombre d'aces servis » Nombre total de doubles fautes 	<ul style="list-style-type: none"> » Gagnant » Place (1ère, 2ème ou 3ème) » Quinella (1er et 2ème, dans n'importe quel ordre) » Trio (1er, 2ème et 3ème, dans n'importe quel ordre)

Un autre élément clé est le fait que le statut juridique des paris sportifs varie d'une juridiction à l'autre, tout comme le type et la portée de la législation utilisée pour réglementer les paris sportifs. En particulier, la technologie moderne est souvent utilisée pour permettre les paris sportifs dans des juridictions où cette activité est illégale ou fortement réglementée. Par exemple, les personnes résidant dans des juridictions où les paris sont illégaux peuvent utiliser des sites web de paris pour placer des paris sur des compétitions sportives dans des juridictions où les paris sont légaux, bien que les autorités nationales fassent plus d'efforts pour réglementer cette activité et l'arrêter là où elle est illégale.

Il est également important de savoir comment les parieurs ayant connaissance d'un acte de manipulation de la compétition peuvent se comporter. Par exemple, un parieur qui sait qu'un joueur de tennis a accepté de perdre un match de tennis en deux sets peut utiliser cette connaissance de plusieurs façons. Il peut :

- Parier sur la victoire de l'autre joueur
- Parier sur la perte du joueur impliqué dans la manipulation
- Parier sur le fait que le match se terminera en moins de trois sets
- Parier sur le fait que le total des points joués dans le match sera inférieur à 75

Notamment, pour les procureurs, un parieur qui place des paris sur chacun de ces marchés et qui le fait pour la première fois et/ou qui mise tôt (c'est-à-dire avant qu'un marché ne se soit formé), et/ou qui mise le montant maximum que l'opérateur de paris autorise sur le marché ou sur le compte, et/ou qui mise à des cotes inhabituelles et/ou des sommes plus importantes que celles qu'il aurait normalement mises, et/ou qui place des paris après un message du joueur de tennis peut être considéré comme ayant parié en connaissance de la manipulation de la compétition si un lien entre ce pari et le manipulateur peut être établi.

En outre, l'ouverture de plusieurs comptes pour parier sur un résultat particulier d'une compétition sportive donnée, la synchronisation des paris sur le même résultat sur différentes plateformes de paris et l'utilisation de plusieurs plateformes pour placer la même forme de pari peuvent également être utilisées comme preuves d'actes répréhensibles dans les cas de manipulation de compétitions.

Il est également essentiel que les procureurs soient conscients de l'existence et de l'ampleur des marchés de paris illégaux. L'un des principaux problèmes liés aux plates-formes et aux marchés de paris illégaux est que les gens peuvent parier de manière anonyme, sans qu'aucune trace des paris n'existe. Il est donc peu probable qu'une équipe de procureurs soit en mesure de trouver des preuves directes de l'existence d'un pari et du montant impliqué.

Cependant, certaines voies d'examen sont ouvertes aux procureurs en ce qui concerne les paris illégaux. Par exemple, il est possible d'évaluer les mouvements des cotes sur les marchés réglementés, qui peuvent refléter les paris sur les marchés illégaux, et de suivre les mouvements d'argent d'une juridiction à l'autre, par le biais de transferts d'argent ou de systèmes bancaires, vers les marchés de paris. Même dans les cas où les paris ne peuvent être démontrés, la perception de bénéfices provenant de paris est une preuve solide qu'ils ont eu lieu, et une enquête financière approfondie peut être utilisée pour combler les lacunes.

Enfin, s'il est admis que les paris constituent le chemin le plus court vers la récompense financière, cette dernière n'est pas forcément la récompense recherchée. Comme l'indique clairement le *Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions*¹⁵ la manipulation des compétitions ne dépend pas des paris. La gloire individuelle et nationale est une puissante incitation à manipuler les résultats dans le sport, en particulier dans les disciplines où les marchés de paris sont modestes ou sous-développés.

Communication

Les méthodes utilisées pour établir la communication entre les acteurs impliqués dans la manipulation de compétitions n'ont rien d'unique ou d'inhabituel. Les mêmes cadres et techniques peuvent être utilisés que dans les affaires de transport ou de trafic de stupéfiants - l'obtention d'enregistrements téléphoniques et de données de facturation, ainsi que l'observation secrète ou ouverte. De plus amples informations sont disponibles dans la publication conjointe de l'ONUDC, du CIO et d'INTERPOL, Guide pour une enquête efficace sur la manipulation de compétitions.

Il convient également de tenir compte du fait que de nombreux athlètes et joueurs sont des personnalités publiques et que leurs déplacements et leurs allées et venues sont de notoriété publique. En tant que tels, leurs comptes de médias sociaux et leur présence sur les médias sociaux peuvent permettre de collecter des renseignements importants à partir de sources ouvertes.

15 <https://stillmed.olympics.com/media/Documents/Beyond-the-Games/Fight-against-competition-manipulation/Code-Mouvement-Olympique-2022-EN.pdf>

A grayscale photograph of a cyclist in a highly aerodynamic, grey and white suit and helmet, riding a road bike on a wooden floor. The cyclist is leaning forward in a racing posture. The background is a blurred wooden floor, suggesting motion. A semi-transparent orange rectangular box is overlaid on the center of the image, containing white text.

CONSIDÉRATIONS CLÉS
LORS DE L'UTILISATION
D'EXPERTS ET DE
PREUVES D'EXPERTS

Cette section se concentre sur les considérations clés pour les procureurs lors de l'utilisation d'experts et de preuves d'experts, y compris des conseils sur la façon dont les procureurs peuvent constituer une liste d'experts auxquels ils peuvent faire appel dans les cas de manipulation de compétitions.

La poursuite des affaires de manipulation de compétitions dépend généralement de la présentation de preuves d'experts ou d'une analyse éclairée concernant les trois éléments que sont la manipulation des performances, la récompense et la communication, ainsi que du développement, au sein de l'équipe de procureurs, d'une expertise dans la présentation et la compréhension de ces éléments.

En ce qui concerne la manipulation des performances, l'obtention de connaissances spécialisées pertinentes exige que les procureurs établissent une relation de coopération et d'engagement avec les organismes qui possèdent cette expertise en relation avec le sport en question. En général, ces ressources peuvent être trouvées dans les fédérations internationales, les organes directeurs nationaux ou les organes directeurs sportifs, avec une voie désignée pour le signalement d'éléments pertinents aux procureurs.

Il est peu probable que l'on parvienne à établir de telles relations en se contentant de contacts et d'interactions au cas par cas. Il est plutôt nécessaire de créer une relation permanente entre le parquet et la communauté sportive au niveau national, dans le but non seulement d'établir une confiance mutuelle, mais aussi de mettre en place une coopération et un partage d'informations, d'expériences et d'expertise. La nécessité de telles relations se reflète dans les appels au renforcement de la coopération et de la coordination et à l'échange d'informations en matière de manipulation de compétitions.

L'interprétation de l'activité sportive par un expert peut donner lieu à des opinions à la fois objectives et subjectives, comme décrit ci-dessus, et le fait de comprendre, dans un cas particulier, laquelle est la plus fiable (ou que les deux devraient être utilisées) ou laquelle pourrait être utilisée par la défense (ou que les deux peuvent être utilisées) peut être un jugement pour le procureur. L'acquisition de ces connaissances et de cette expérience est essentielle pour les affaires futures.

Bien entendu, il est nécessaire de faire appel à un expert spécialisé dans la question examinée par le tribunal. Les différences d'expertise peuvent être légères et subtiles - le contexte est essentiel. Par exemple, dans l'affaire des poursuites engagées contre un jockey et d'autres acteurs pour avoir truqué des courses en Angleterre, un expert du style des courses de chevaux en Australie n'a pas été en mesure de fournir devant un tribunal des preuves du niveau attendu en matière de courses de chevaux au Royaume-Uni.¹⁶ En outre, dans le domaine du football, les styles de jeu diffèrent d'un pays à l'autre et il est donc nécessaire de faire appel à des experts spécialisés dans le football du pays concerné - c'est-à-dire qu'un expert du football espagnol n'aura probablement pas le même niveau de compréhension du jeu en Allemagne ou au Royaume-Uni.

Il est plus difficile de trouver un expert compétent en matière de performances sportives. Par exemple, un golfeur professionnel qui a concouru au niveau national n'a peut-être pas l'expertise nécessaire pour commenter les performances d'un golfeur qui participe à des compétitions mondiales de premier plan, tandis qu'un champion national de gymnastique n'a peut-être pas l'expérience nécessaire pour exprimer un avis sur les performances d'un gymnaste olympique. Pour surmonter cette difficulté, il est essentiel de rechercher l'expérience en matière d'évaluation - il y a probablement plus de juges qui possèdent cette expertise que d'athlètes - ou de se tourner vers les entraîneurs des athlètes d'élite pour la même raison. Il faut veiller à éviter les conflits d'intérêts liés à une interaction passée ou à une compétition en cours.

Notamment, la collecte et l'utilisation de preuves d'experts ne doivent pas se limiter aux performances - une expertise en matière d'analyse des paris et de la communication est également nécessaire pour établir une manipulation de compétitions.

Les preuves factuelles des paris qui ont été placés sur les marchés des paris sont susceptibles d'être obtenues auprès des sociétés de paris ou dans le cadre d'un accord avec des organisations de surveillance des paris. Elles sont susceptibles d'être appelées "preuves de fait".

L'analyse des marchés de paris est un domaine dans lequel la preuve par expert peut être à la fois admissible et pertinente pour établir les probabilités relatives des mouvements sur les marchés de paris sans connaissance du résultat sportif.

¹⁶ Sean Ingle, "Fallon race-fixing case collapses", The Guardian, 7 décembre 2007.

Par exemple, dans l'affaire *Joseph Odartei Lamptey c. FIFA*, affaire n° CAS 2017/A/5173, un tribunal disciplinaire de la FIFA a déclaré un arbitre coupable de manipulation de compétitions dans une affaire où l'accusation a utilisé des preuves d'experts en paris selon lesquelles les mouvements sur les marchés des paris et le calendrier des paris ne pouvaient pas être expliqués autrement que par des preuves de manipulation de compétitions (dans ce cas, l'arbitre accordant un penalty). Les preuves comprenaient l'opinion selon laquelle la réaction du marché (le raccourcissement des côtes et donc l'opinion que le résultat était plus probable) à un résultat devenant objectivement moins probable (le temps pour marquer trois buts dans le match était écoulé) était la preuve de paris irréguliers.¹⁷ L'utilisation de telles preuves relatives à l'interprétation de la probabilité des paris placés peut être admissible dans de nombreuses juridictions pénales.

Dans le cas de M. Lamptey, le tribunal a conclu qu'il existait un lien clair entre ces décisions intentionnellement erronées et un écart par rapport à un modèle de pari attendu : À la lumière de ce qui précède, le groupe spécial a acquis la conviction personnelle, conformément à l'article 97, paragraphe 3, de la FDC, qu'il existe un lien entre (i) l'écart dans les schémas de paris et (ii) les décisions sur le terrain, étant donné que chacune d'entre elles, inexplicable si elle est prise isolément, semble trouver une "explication" uniquement dans l'autre".

Une autre considération importante concernant les preuves liées aux communications est la nécessité éventuelle d'une expertise linguistique.

Les communications entre les athlètes, les joueurs, les arbitres ou les officiels et les parieurs ou autres participants à un système de manipulation peuvent se faire dans des langues autres que la langue maternelle du tribunal. Dans de tels cas, il est nécessaire de recourir aux services d'un locuteur natif qui comprend et peut traduire le langage utilisé dans les conversations, y compris en ce qui concerne le sens, et qui a les connaissances nécessaires pour reconnaître toute communication codée qui aurait pu avoir lieu dans ces conversations.¹⁸

Une autre source d'expertise peut être trouvée dans le secteur juridique. L'expérience et l'exposition aux poursuites pour manipulation de compétitions peuvent être acquises et utilisées. Toutefois, la manipulation de compétitions ne doit pas nécessairement faire l'objet d'une accusation fondée sur le sport, même si l'objet des poursuites est la manipulation d'une compétition sportive. Les affaires portant sur la manipulation de compétitions sportives peuvent être encadrées, par exemple, par la violation des obligations en matière d'étiquetage médical.

En résumé, face au défi de devoir prouver qu'il y a eu manipulation de compétitions, les procureurs devraient utiliser les éléments suivants pour établir cet élément constitutif d'un délit :

- Experts compétents en matière de performances sportives (fournissant des avis objectifs et subjectifs, ou les deux)
- Soutien d'une analyse d'expert liée à l'objectif visé par la manipulation ou à l'utilisation de drogues améliorant les performances ou à l'analyse des paris.
- La possibilité que d'autres formes d'inculpation, telles que l'étiquetage erroné en relation avec l'utilisation de drogues améliorant les performances, puissent aboutir au même résultat.

¹⁷ Voir la décision aux paragraphes 83 et 84.

¹⁸ Voir les poursuites engagées contre Jason Servis <https://www.justice.gov/usao-sdny/pr/thoroughbred-racehorse-trainer-jason-servis-sentenced-four-years-prison>



CONSIDÉRATIONS
ESSENTIELLES LORS DE
LA POURSUITE DE CAS
DE MANIPULATION DE
COMPÉTITIONS

Une enquête compétente¹⁹ doit aboutir à la constitution d'un dossier²⁰ susceptible d'être présenté à un tribunal pénal. Les systèmes nationaux présentent d'importantes différences quant à la mesure dans laquelle un procureur peut ou non sélectionner ou modifier les affaires à poursuivre et quant aux facteurs qui influencent correctement la décision de poursuivre.

Par exemple, certaines juridictions autorisent un test "d'intérêt public" lorsque, même si l'affaire a des chances raisonnables d'aboutir sur la base d'un test de preuve, l'issue probable de l'affaire ne justifie pas les poursuites (parce que l'accusé est en phase terminale, que les poursuites coûteront trop cher pour une sanction non privative de liberté, etc.)

En outre, une affaire qui fait l'objet de poursuites peut faire l'objet d'un compromis dans certaines juridictions par le biais d'une négociation de peine.

En supposant qu'une accusation soit poursuivie devant un tribunal à l'issue de ce processus, cette section examine la manière de présenter l'affaire et les réponses potentielles qui pourraient être utilisées par une équipe de défense. Elle énonce quatre considérations clés pour les procureurs, à savoir :

- Identifier la compréhension par le tribunal de l'objet de l'affaire
- Ce que les procureurs peuvent faire pour améliorer la compréhension d'un tribunal
- Comment les preuves doivent-elles être présentées à un tribunal ?

4.1 IDENTIFIER LA COMPRÉHENSION PAR LE TRIBUNAL DE L'OBJET DE L'AFFAIRE

Il est important que les procureurs soient conscients du niveau de compréhension qu'un tribunal a du sujet de l'affaire. Le sport est un domaine très vaste, les différents sports présentant des particularités notables, et un tribunal peut ne pas connaître ces caractéristiques ou se considérer comme plus expert qu'il ne l'est. Par exemple, les sports d'hiver ont une forte audience nationale mais une audience internationale limitée, alors que des sports comme le football et le tennis ont un grand nombre de supporters dans le monde entier.

On pourrait s'attendre à ce qu'un tribunal ait une certaine familiarité avec les règles des sports les plus populaires, tels que le football et le tennis, mais pas avec les règles des sports moins populaires, tels que le patinage de vitesse ou le bobsleigh. Ainsi, un tribunal peut considérer qu'il a une plus grande expertise dans un sport qu'il connaît bien que dans un sport qu'il ne connaît pas.

4.2 CE QUE LES PROCUREURS PEUVENT FAIRE POUR AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION D'UN TRIBUNAL

Il est important que les poursuites soient adaptées au niveau d'expertise du tribunal. Un moyen pratique d'y parvenir consiste à présenter des éléments de preuve qui ne prêtent pas à controverse en ce qui concerne les règles, les obligations et les performances d'un sport, et qui peuvent être admis sur papier ou oralement sans risque de contestation (selon la juridiction).

En posant les bases de cette manière, on établit une position commune, en n'assumant pas l'expertise du tribunal, à partir de laquelle les preuves controversées relatives à la manipulation des compétitions peuvent être introduites et expliquées.

En règle générale, les poursuites dans une affaire de manipulation de compétition dépendent de l'établissement des règles sportives qui n'ont pas été respectées, car les règles du sport imposent à un concurrent l'obligation de ne pas manipuler la compétition sportive.²¹ Si possible, les obligations d'un athlète, d'un joueur, d'un arbitre ou d'un officiel doivent être établies afin de planter le décor. Il est généralement utile que ces preuves de "mise en scène" soient présentées sous une forme convenue et que les parties litigieuses d'une affaire soient présentées par différents témoins et/ou experts en fonction d'une scène et/ou d'une chronologie établie.

Par exemple, en ce qui concerne les preuves non controversées, dans une affaire impliquant un joueur qui ne respecte pas l'obligation de ne pas sous-performer délibérément lors d'un match international de cricket²² ou dans une affaire impliquant un participant à un sport olympique qui commet un acte intentionnel visant à modifier le résultat,²³ les

19 Pour plus de détails sur ce qui constitue une enquête compétente, voir la publication conjointe UNODC-IOC-INTERPOL Investigation of Cases of Competition Manipulation : A Practical Guide (Vienne, 2023).

20 Le "dossier" est le produit de la phase d'enquête qui parvient au procureur.

21 Voir par exemple l'article 29 du code d'éthique de la FIFA ou l'article 3.3 du code de la Badminton World Federation sur la prévention de la manipulation des compétitions.

22 Voir l'article 2.1.1 du Code anticorruption de la CCI.

23 Voir l'article 2.2 du code du mouvement olympique du CIO sur la prévention de la manipulation des compétitions.

obligations relatives aux règles peuvent être établies par le “témoin A”, qui devrait être un expert reconnu dans le sport concerné, et il est peu probable qu’elles soient litigieuses.

En ce qui concerne les preuves controversées, le “témoin B”, qui est également un expert reconnu dans son domaine, peut alors être appelé par le procureur pour établir en quoi la performance ou les actions de l’athlète, du joueur, de l’arbitre ou des officiels représentent un acte répréhensible et un manquement aux règles du sport en question.

4.3. COMMENT PRÉSENTER LES PREUVES À UN TRIBUNAL

Une affaire doit être présentée selon un ordre logique, dans un contexte qui a clairement établi la norme de conduite attendue des personnes impliquées. Par conséquent, la question sur laquelle le tribunal doit se prononcer est celle de savoir si la performance identifiée était en violation des règles auxquelles l’athlète, le joueur, l’arbitre ou l’officiel était tenu de se conformer.

Cette approche ne doit pas se limiter à la présentation de preuves liées aux performances sportives. Il faut considérer que la preuve de la fonctionnalité et de l’activité du marché des paris nécessite l’explication de concepts compliqués sous une forme qu’un tribunal suivra et acceptera. Cette fonctionnalité et cette activité englobent des questions telles que la liquidité et la tarification du marché, la manière dont les marchés peuvent réagir de manière dynamique aux paris qui y sont placés, la proximité d’une compétition sportive et les marchés en cours de jeu et ante-post.

Dans ce cas, il est important d’établir les questions non controversées, c’est-à-dire les questions qui ne sont pas susceptibles d’être contestées, avant de chercher à établir les questions controversées.

Lorsque les règles de procédure nationales le permettent, l’accusation doit s’efforcer d’aider le tribunal en utilisant des aides et des équipements qui facilitent la compréhension.

Par exemple, dans les affaires de manipulation de compétition qui impliquent la remise en question des performances et la présentation de preuves vidéo à cette fin, le tribunal devrait, si possible, disposer d’images de haute qualité qui peuvent être figées et visionnées au ralenti si nécessaire. Dans les affaires de courses de chevaux en Irlande et au Royaume-Uni, de nombreuses affaires sont jugées par des tribunaux qui bénéficient de la possibilité de visionner des vidéos sous plusieurs angles et au ralenti.

Lorsque l’on dispose d’une série d’angles de caméra d’un même événement, la possibilité de synchroniser la lecture des différents angles sur plusieurs écrans en même temps est souvent inestimable. La superposition de graphiques pour identifier les participants est une autre aide considérable et les témoins devraient pouvoir commenter la vidéo pendant sa lecture.

La manière dont les preuves relatives à la communication entre les personnes accusées de manipulation de compétitions sont présentées est également importante. En particulier, les procureurs doivent être conscients que les personnes accusées de manipulation peuvent essayer de dissimuler leurs accords dans toute correspondance obtenue au cours d’une enquête (par exemple en utilisant des mots codés ou un langage informel).

Il est donc important que les procureurs fournissent des preuves de la signification de ces termes dans le contexte des conversations - par exemple, l’utilisation du terme “combat” pour signifier la contestation vigoureuse d’une compétition sportive. Ce contexte devrait également expliquer les termes qui sont propres à un sport et qui peuvent ne pas être familiers au tribunal.

En outre, comme nous l’avons vu précédemment, il arrive que des langues étrangères au tribunal soient utilisées dans la communication. Il est essentiel qu’une traduction claire de la communication dans la langue du tribunal soit fournie, y compris le sens, par un locuteur natif de la langue en question.

Le tribunal a généralement droit à une transcription de toute communication et, le cas échéant, à une traduction. En outre, lorsque la juridiction le permet, le tribunal doit recevoir une interprétation de la traduction, sous la forme de la signification “réelle” des mots et des phrases utilisés par les parties concernées.

La chronologie des communications, des jeux, des matchs ou des courses et de toute activité de pari peut être cruciale pour démontrer le lien entre un athlète, un joueur, un arbitre ou un officiel et des paris suspects. Il est impératif que la chronologie de toute affaire soit présentée de manière claire et cohérente - par exemple, en utilisant des lignes de temps qui représentent graphiquement l’ordre des événements et le moment où ils se sont produits, leur durée et les liens établis à partir d’eux. Le fuseau horaire relatif à toute activité doit être vérifié et pris en compte, et les chronologies doivent être préparées en utilisant des données temporelles communes.

En utilisant ces mesures pratiques dans la présentation d'un dossier, les procureurs devraient s'efforcer d'établir une argumentation claire qui se concentre sur les trois éléments (performance manipulée, récompense et communication) nécessaires pour commettre un acte de manipulation de compétitions.

Ce faisant, les procureurs peuvent présenter une description cohérente du comment et du pourquoi de l'infraction et établir qu'un acte de manipulation des compétitions a été commis selon la norme pénale.

4.4 ANTICIPER LA RÉPONSE DE L'ÉQUIPE DE DÉFENSE ET POURQUOI C'EST IMPORTANTE

L'anticipation de la position adoptée par l'équipe de défense dans une affaire a deux objectifs. Premièrement, elle permet de tester le dossier de l'accusation afin de déceler toute faiblesse susceptible d'être exploitée et d'identifier toute erreur dans le dossier. Deuxièmement, elle permet de déterminer si des preuves supplémentaires sont susceptibles d'être nécessaires.

Dans les cas où les performances d'un athlète, d'un joueur, d'un arbitre ou d'un fonctionnaire sont mises en cause, il est probable que les questions suivantes soient soulevées par l'équipe de défense :

- Les performances étaient normales ou, si elles étaient anormales, elles avaient une cause innocente.
- L'analyse de la performance est incorrecte en raison de l'expertise qui la sous-tend
- L'athlète, le joueur, l'arbitre ou l'officiel souffrait d'une entrave innocente à sa performance.
- L'analyse de la performance est excessivement sévère en raison de l'utilisation du ralenti ou de la capture d'images d'un incident se déroulant rapidement, qui ne devrait être analysé qu'en temps réel.
- Il y a une omission dans les preuves relatives à ce qui s'est passé lors de la compétition sportive (par exemple, un angle de caméra manqué ou un aspect du champ de vision de la caméra qui a omis un élément).

Dans les affaires de paris suspects, les questions suivantes peuvent être soulevées par l'équipe de défense :

- La corrélation n'implique pas la causalité. Un parieur peut faire valoir que les paris (même s'ils sont extraordinaires) n'ont pas été causés par la connaissance d'un acte de manipulation, mais qu'ils ont été motivés par une cause interposée ou supplémentaire. Par exemple, un parieur alléguera qu'il a reçu un tuyau d'un tiers qui l'a conduit à parier ou indiquera d'autres parieurs qui ont également parié sans lien avec l'athlète, le joueur, l'arbitre ou l'officiel impliqué.
- Le cadre d'analyse des paris extraordinaires est inadéquat car il ne tient pas compte des données recueillies sur une période plus longue ou sur des marchés différents, ni des autres paris sur les mêmes marchés. Un opérateur de paris ne peut jamais produire de preuves que sur son propre marché de paris, d'autres opérateurs de paris auront offert des marchés de paris similaires et une société de surveillance du marché des paris peut être nécessaire pour montrer les tendances relatives à un événement à travers les opérateurs de paris. De même, si l'on ne dispose que d'une courte période de l'historique des paris d'un parieur, on peut s'attendre à ce que l'argument selon lequel cette période n'est pas représentative soit avancé.

Dans les affaires impliquant des preuves basées sur la communication, les questions suivantes peuvent être soulevées par l'équipe de défense :

- Le contenu de la communication peut ne pas être connu. Par conséquent, le fait qu'une personne A parle à une personne B ne constitue pas une preuve de ce que la personne A a dit à la personne B, ou vice versa.
- Le contenu de la communication est supposé, à tort, avoir une signification qu'il n'a pas.
- Le contenu de la communication est lié à une activité illicite différente qui explique l'utilisation de codes ou de formes secrètes de communication.

Il convient d'envisager et d'utiliser une réponse adaptée à chaque cas pour chacune de ces questions. La force et le pouvoir de persuasion des réponses dépendent essentiellement du cas d'espèce, mais il convient de procéder à une vérification croisée des témoignages d'experts, dans la mesure du possible, afin de tenir compte de la stratégie potentielle de la défense.



IMPORTANCE DE
L'EXPÉRIENCE ET
DU PARTAGE DES
CONNAISSANCES
POUR LA POURSUITE
DES AFFAIRES DE
MANIPULATION DE
COMPÉTITIONS

En ce qui concerne la poursuite des affaires de manipulation de compétitions, il est important que les procureurs tirent des enseignements des affaires qu'ils ont déjà poursuivies. Pour que ces informations soient disponibles et qu'elles puissent être utilisées en cas de besoin, les équipes chargées des poursuites doivent procéder à une évaluation après chaque affaire. Les forces et les faiblesses doivent être identifiées, ainsi que ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné. Ce processus permet d'éviter la répétition des erreurs et de tirer parti des points forts.

Toutefois, cette approche est peut-être trop étroite. En interrogeant les procureurs dans le cadre de la préparation de ce guide, une série de points communs ont été soulevés par les personnes interrogées impliquées dans les poursuites pour manipulation de compétitions.

Les trois points principaux étaient les suivants :

- Tous les procureurs spécialisés interrogés dans le cadre de l'élaboration de ce guide ont indiqué qu'ils dépendaient de l'expertise d'autres procureurs dans leurs bureaux locaux ou régionaux et que les discussions avec des collègues travaillant sur des affaires de criminalité organisée, de racket et de délits liés à la drogue étaient très utiles en ce qui concerne la poursuite d'affaires de manipulation de compétitions.
- Tous les procureurs interrogés ont indiqué qu'ils souhaitaient tirer parti de l'expérience d'autres personnes travaillant dans le domaine de la manipulation des compétitions, non seulement pour développer des bonnes pratiques communes, mais aussi en raison de la nature internationale du sport.
- Les répondants ont indiqué qu'une approche comparative des sanctions dans le contexte de la manipulation des compétitions serait utile pour persuader les tribunaux du niveau de sanction approprié à un cas particulier ou à un acte répréhensible spécifique.

Sur la base des points communs soulevés par les procureurs, il est recommandé que les procureurs impliqués dans des affaires de manipulation des compétitions cherchent à partager des informations et des bonnes pratiques et à collaborer, si possible, aux niveaux local, national et international avec d'autres personnes travaillant sur les mêmes questions.



ONUDC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

UNODC
Vienna International Centre
P.O. Box 500, 1400 Vienna
Austria

Email: uncac@un.org
Tel.: (+43 1) 26060 0
www.unodc.org



**Comité
International
Olympique**

INTERNATIONAL OLYMPIC COMMITTEE
Maison Olympique
1007 Lausanne
Switzerland

Email: omunitpmc@olympic.org
Tel. (+41 21) 621 6111
www.olympic.org